

Bigarigari Tharcisse
Apiculteur à Murwa
Bugurura.

Murwa le 15 juillet 1957

Ruhengeri



3930

Monsieur l'Administrateur de Territoire

Je me permets très respectueusement de vous demander de bien vouloir entendre mes paroles : J'ai interjeté l'appel auprès du Tribunal de Territoire, le Juge et ses assesseurs n'ont pas accepté que je palabre.

Ce fut au mois de septembre que j'introduisit cet appel au Tribunal de Territoire et les trois inscriptions furent payés. A ce moment là j'ai été convoqué à suivre les cours d'apiculture à Kigali, ces cours devraient durer 6 mois; j'e l'ai fait savoir au Juge et ses assesseurs, ceux-ci ont accenté mon départ et nous sommes convenus que je reviendrais palabrer à la fin de mes études c. à. d. après 6 mois.

Après ce terme de 6 mois je me suis présenté au Tribunal de Territoire, le Juge et ses assesseurs n'ont exigé de payer de nouveau des frais d'inscription. Après avoir payé ces frais, j'ai comparu au Tribunal avec un plaignant qui j'avais porté plainte, ils nous ont dit que notre affaire était classée sans suite, parce que disaient-ils, je n'avais pas comparu dans trois mois après que j'avais introduit l'appel.

Malgré leur promesse et malgré les frais que j'ai payé en deux reprises, mon affaire a été classée sans suite.

C'est pourquoi, Monsieur l'Administrateur de Territoire, je m'adresse à vous pour implorer votre intervention afin que je puisse poursuivre cette affaire.

E n attendant une réponse rapide et favorable, je vous prie Monsieur l'Administrateur de Territoire d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Apiculteur BIGARIGARI Tharcisse